



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Première Commission

4^e séance

Mercredi 8 octobre 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Sareva (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 62 à 80 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Stapo Ugarte (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection très méritée à la présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer de l'appui inconditionnel de ma délégation pour que, tous ensemble, nous puissions parvenir à des résultats fructueux. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe totalement à l'intervention faite par la délégation du Pérou au nom du Groupe de Rio.

Pour le Costa Rica, le désarmement, la démilitarisation et la réduction des dépenses militaires représentent un pas important vers la paix. La réduction des arsenaux militaires freine les possibilités de recourir à la violence et permet de consacrer des ressources plus importantes aux programmes de développement social.

À cet égard, nous sommes satisfaits des résultats obtenus en Amérique centrale sur le plan de la réduction des forces armées et des arsenaux militaires. Deux États de la région ont déjà éliminé leurs armes

– le Costa Rica en 1948 et, plus récemment, le Panama, en 1990.

La proposition du Nicaragua concernant un programme de limitation et de maîtrise des armements en Amérique centrale a été conçue dans le but d'atteindre un équilibre des forces et de promouvoir la stabilité, la confiance mutuelle et la transparence. Cette proposition a été adoptée par les Présidents des pays d'Amérique centrale lors du sommet de Belize, le 4 septembre dernier, et constitue une preuve supplémentaire de l'engagement déterminé de notre région à l'égard du désarmement. De plus, le Traité de Tlatelolco a déjà été ratifié par tous les États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Malgré les progrès réalisés dans notre région, nous constatons avec un certain découragement que la Commission du désarmement à Genève se trouve toujours dans l'impasse, qu'aucun progrès n'a été accompli dans la mise en œuvre des 18 mesures de désarmement convenues à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2000, que les groupes de travail de la Commission du désarmement ne sont pas parvenus à un accord, et qu'aucun consensus n'a été possible durant la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Nous sommes inquiets de la situation stagnante du désarmement dans certaines régions du monde. Nous demandons instamment aux États de s'engager

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

réellement dans des négociations sur le désarmement et de parvenir ainsi à d'importants accords en la matière, ce qui les mènera dans la voie du désarmement – notamment en ce qui concerne les armes classiques et les armes de destruction massive.

Nous prions instamment les États détenteurs d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes et crédibles pour envisager la négociation d'un désarmement nucléaire. Nous demandons à tous les États de renoncer à mettre au point de nouvelles armes nucléaires et de ratifier le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À cet égard, nous voudrions souligner le fait que chacun des articles du TNP est contraignant pour les 188 États parties en tout temps et en toutes circonstances, et que la communauté internationale ne peut rien moins exiger que le strict respect de ces obligations. Il est inacceptable, à nos yeux, que quelques États empêchent l'universalisation de ces traités en faisant passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt général.

Nous tenons à manifester notre appui aux deux projets de résolution qui seront présentés par la Coalition pour un nouvel ordre du jour, « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour », et « Réduction des armes nucléaires non stratégiques ».

Nous demandons à toutes les délégations d'appuyer le projet de résolution relatif à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires.

Mon pays est favorable à une interdiction complète du transfert d'armes aussi bien vers toutes les organisations terroristes que vers les groupes et gouvernements qui commettent des violations massives et systématiques des droits de l'homme ou qui bafouent le droit humanitaire international.

C'est pourquoi le Gouvernement du Costa Rica, avec un groupe d'organisations non gouvernementales, de lauréats du prix Nobel de la paix et de juristes compétents, a élaboré une convention cadre portant sur les transferts d'armes internationaux. Ce projet entend codifier de façon équitable les obligations des États en vertu du droit international existant, notamment du droit humanitaire international et des droits de l'homme, en ce qui concerne la réglementation des

transferts d'armes. Ce projet deviendra, nous l'espérons, un modèle pour l'établissement d'accords internationalement contraignants qui, une fois adopté par les États, ouvrira la voie à une action concrète et concertée pour parvenir à une réglementation des transferts d'armes.

Le multilatéralisme est la seule façon possible d'aboutir au désarmement général et complet. Il constitue le principe fondamental de toutes les négociations relatives au désarmement et à la non-prolifération. C'est pourquoi le Costa Rica réaffirme sa volonté de promouvoir l'ordre du jour du désarmement.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaiter plein succès. J'adresse également mes félicitations aux vice-présidents et aux autres membres du Bureau. Nous sommes certains que sous votre présidence et avec le concours du Bureau nos travaux seront menés à bonne fin. Ma délégation fera tout son possible pour atteindre les objectifs souhaités.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint chargé des affaires de désarmement pour l'action remarquable qu'il a menée au service du désarmement et son intervention détaillée, à l'ouverture du débat général dans laquelle il a abordé de nombreux points de l'ordre du jour de la Commission.

Chacun de nous souhaite un monde exempt de ces armes de destruction massive si tristement célèbres, un monde dans lequel les générations futures puissent vivre en paix et en sécurité et non pas sous la menace d'un anéantissement provoqué par des groupes terroristes et extrémistes, un monde dans lequel il serait mis fin à la course fébrile aux armements, à la production et à la mise au point d'armes de destruction massive. Tel est but de l'humanité et de ses divers milieux socioculturels.

Nous nous réunissons tous les ans dans ce bâtiment, en espérant pour la plupart d'entre nous réduire les différences qui nous séparent pour arriver à des solutions concertées sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. Puisque nous représentons les peuples du monde, il est de notre devoir humanitaire et moral de parvenir à des formules communes pour préserver l'humanité d'un anéantissement total en

raison de l'emploi d'armes de destruction massive. Il est profondément regrettable que certains États détenteurs de ces armes prohibées s'acharnent à les conserver et à les perfectionner. Ces États, notamment les Grandes Puissances, tiennent à avoir le monopole de ces armes mais s'opposent à leur prolifération sous le prétexte que cela pourrait être dévastateur pour l'humanité. C'est là une étrange équation qu'il nous est difficile de comprendre et d'accepter. Ma délégation souhaiterait que les États possédant ces armes y renoncent volontairement, à l'exemple de l'Afrique du Sud. La détention d'armes de destruction massive est une forme de terrorisme, c'est une pression utilisée par des États pour assujettir les États voisins ou des États concurrents. C'est ce que l'homme a trouvé de pire pour se détruire.

En ce qui concerne la menace des armes de destruction massive, je m'en tiens au point 70 de l'ordre du jour, « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ». La région connaît une crise en raison de l'occupation prolongée des territoires arabes en Palestine et en Syrie par Israël et du déséquilibre des forces qui en résulte à l'avantage d'Israël. À sa cinquante-septième session, comme lors des précédentes, l'Assemblée générale a engagé toutes les parties directement intéressées à songer sérieusement à prendre d'urgence les mesures concrètes voulues pour donner suite à la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. L'Assemblée a également demandé aux pays de la région qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Tous les États de la région ont réagi favorablement à ces propositions et ont adhéré aux conventions pertinentes, sauf l'État d'Israël qui reste toujours en dehors de toute responsabilité et reste sourd aux pressions exercées par la communauté internationale. Israël agit de manière sélective à l'égard de certains États et se trouve donc privé de toute crédibilité. Ce double langage est totalement inacceptable.

Pour ce qui est de l'importance qui s'attache à l'élimination des armes de destruction massive, je dois dire que les armes chimiques et bactériologiques ainsi que les armes légères, les mines terrestres et les engins explosifs constituent tous une menace permanente à la survie de l'humanité et au développement durable.

Cela est d'autant plus vrai lorsque ces armes échappent à tout contrôle. Il est urgent de porter toute notre attention sur l'application des traités concernant ces armes. Nous pensons qu'il est essentiel d'adhérer aux conventions régissant la possession de ces armes et c'est pourquoi nous encourageons tous les États à le faire. Nous appelons également les États qui fabriquent de telles armes à ne pas profiter des lacunes des traités ou à utiliser des produits non couverts par les conventions.

Partant de l'attachement du Qatar aux conventions et instruments de caractère international, mon gouvernement a décidé, en juillet 2003, de faire acte d'adhésion à la Convention de 1980 sur la protection physique des matières nucléaires. Nous avons déjà adhéré au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, au Traité sur la non-prolifération des armes atomiques, à la Convention interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore adhéré à ces traités de les signer et d'y adhérer au plus vite.

Le principe de confiance devrait inciter les États et les gouvernements à endiguer la course aux armements. La méfiance et la crainte des uns vis-à-vis des autres poussent les États à rivaliser pour posséder les armes les plus modernes et les plus élaborées. La meilleure façon de freiner la course aux armements consiste à trouver des solutions aux problèmes politiques épineux dans le monde et à demander aux parties rivales de recourir au dialogue et de régler leurs différends le plus rapidement possible, avant que la situation ne se dégrade. La confiance peut être renforcée en donnant la priorité aux questions économiques plutôt qu'aux questions politiques dans les régions de tension de la planète. Tenter d'amener les États à s'engager les uns avec les autres dans des relations économiques fermes ne peut que consolider la paix et la sécurité. Plus forts seront les liens économiques, plus fortes seront les relations politiques.

M. Choisure (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence et, par votre intermédiaire, je félicite également les autres membres du Bureau. Je puis vous assurer de l'appui et

de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Je saisis cette occasion pour saluer le Secrétaire général adjoint Nobuyasu Abe et lui souhaiter plein succès dans son nouveau et important poste.

Dire que nous sommes réunis à un moment important pour les relations internationales ne traduit pas pleinement l'urgence des problèmes auxquels nous devons faire face. Selon les estimations, les dépenses militaires mondiales devraient dépasser largement le montant enregistré à l'époque de la guerre froide et atteindre la somme astronomique de 1 000 milliards de dollars, alors que la faim et la pauvreté continuent de toucher plus de la moitié de la population mondiale.

Aucun progrès n'a été réalisé dans les domaines de la réduction des arsenaux d'armes de destruction massive et de la limitation de leur diffusion. Ces armes et leurs vecteurs continuent de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Les tragiques événements du 11 septembre 2001 ont souligné les dangers qui peuvent survenir de la propagation des armes de destruction massive, avec la crainte que des acteurs non étatiques et des groupes terroristes aient accès à ces armes abominables.

À notre avis, le moment n'est pas venu de débattre de la question de savoir si la non-prolifération ou le désarmement nucléaire mondial devrait se voir attribuer la plus haute priorité dans notre recherche d'un monde plus sûr, à l'abri de la peur et de l'anéantissement. L'important est d'avancer dans la bonne direction sur les deux fronts, ce qui nous rapprocherait davantage de l'objectif du désarmement général et complet, cher à tous. Cependant, ma délégation pense qu'actuellement la tâche la plus importante consiste à assurer la mise en œuvre efficace de tous les accords internationaux de désarmement – avant tout, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Sans cet engagement et le plein respect de ces instruments, les objectifs de la Déclaration du Millénaire de protéger les peuples du fléau de la guerre et d'éliminer les dangers que représentent les armes de destruction massive demeureront de simples déclarations de bonnes intentions.

Mon gouvernement croit fermement que le désarmement nucléaire est essentiel non seulement pour régler un grand nombre de questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, mais également pour maintenir et renforcer la paix et de la sécurité

internationales. Dans ce contexte, ma délégation accorde une importance particulière à l'adhésion universelle au TNP et à la préservation de son intégrité. À notre avis, la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le socle pour de nouveaux efforts concertés en direction du désarmement nucléaire. Nous tenons à souligner également combien il est important de parvenir à l'universalisation du Traité et nous nous joignons à ceux qui ont demandé aux États qui n'ont pas encore adhéré au TNP de le faire le plus rapidement possible. La recul insidieux du désarmement nucléaire, auquel un certain nombre d'orateurs ont fait allusion, que ce soit sous la forme d'une révision de la doctrine militaire qui abaisserait le seuil d'un éventuel emploi des armes nucléaires, ou de la propagation de ces armes et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ne devrait pas entamer la crédibilité du TNP ni son efficacité.

Compte tenu des défis récents au TNP et au régime de non-prolifération, notre tâche la plus urgente est maintenant d'assurer le plein respect et l'adhésion universelle au Traité et son renforcement. Pour démontrer le caractère sérieux de son engagement à l'égard du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, la communauté internationale dans son ensemble, et en premier lieu les États dotés d'armes nucléaires, doit prendre des mesures plus concrètes. Toute initiative de la part des États dotés d'armes nucléaires de réduire de façon drastique et d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires représenterait une contribution sincère et tangible à la cause du désarmement. À cet égard, la Mongolie accorde une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action et aux 13 mesures adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, considérées à juste titre comme le plan de base pour réaliser le désarmement nucléaire.

En résumé, il conviendrait de prendre des mesures urgentes pour arrêter toute nouvelle prolifération des armes de destruction massive, de renforcer les régimes d'inspection et d'appliquer rigoureusement la vérification et la mise en œuvre des dispositions pertinentes des traités en matière de désarmement.

Notre délégation estime que le système international de garanties, notamment le protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, est un important pilier du régime mondial de

non-prolifération. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel lancé à tous les États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent ce protocole.

Mon pays se félicite de l'entrée en vigueur du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives. La mise en œuvre de ce traité qui représente la plus importante réduction de forces nucléaires jamais réalisée, constituera un pas important vers le désarmement nucléaire.

Des mesures concrètes devraient être prises pour élaborer un régime de contrôle plus efficace en ce qui concerne les armes nucléaires tactiques et réduire les armes nucléaires non stratégiques. Selon l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, il est facile de dérober des armes nucléaires et de les utiliser de façon illicite en raison de leur protection insuffisante. Elles pourraient devenir un objectif très attractif pour des acteurs non étatiques qui cherchent à y avoir accès. La réaffirmation par les États-Unis et la Russie de leur engagement continu à l'égard de leurs déclarations universelles de 1991-1992, le renforcement du régime officieux des armes nucléaires tactiques grâce à des instrument juridiques plus contraignants ainsi que l'introduction de la transparence sont des mesures qui permettraient de renforcer le contrôle du régime.

Ma délégation, comme beaucoup d'autres, souhaite voir la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et demande à tous les États qui n'en sont pas encore parties d'y adhérer dans les meilleurs délais. Je m'adresse plus particulièrement aux États dont la ratification est nécessaire pour que le Traité puisse entrer en vigueur.

Ma délégation accorde une importance particulière à la négociation d'un traité universel et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la production d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Il y a deux ans, le Ministre des affaires étrangères de Mongolie a proposé, lors d'une réunion de la Conférence du désarmement qu'en attendant l'ouverture de négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles, les États dotés d'armes nucléaires, déclarent un moratoire sur la production des matières fissiles pouvant être utilisées pour la fabrication d'armes et incitent à une plus grande transparence

encouragent à une plus grande transparence en faisant connaître leurs stocks actuels. Il a aussi demandé aux Nations Unies d'établir un registre pour tous les stocks de matières fissiles pouvant être utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires.

La création des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États des régions intéressées est une importante mesure de non-prolifération, qui renforce la paix et la sécurité régionales et va dans le sens du désarmement nucléaire. Le nombre d'États couverts par de telles zones dépasse maintenant 100. Mon pays s'est vivement félicité de la décision des cinq États d'Amérique centrale de conclure un traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Conformément au statut institutionnalisé de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires, ce nouveau traité établira un zone exempte d'armes nucléaires dans cette vaste région sensible, contribuant ainsi de façon importante à l'objectif de transformer l'Asie centrale en une zone de paix et de prévisibilité.

La Mongolie, de concert avec les organes pertinents des Nations Unies, travaille pour trouver les moyens d'institutionnaliser de façon appropriée son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Je saisis cette occasion pour remercier les États Membres et les organes pertinents des Nations Unies de leur soutien et de leur assistance résolu.

Si les domaines prioritaires du désarmement nucléaire et des questions connexes ont connu des revers, en revanche des progrès ont été effectués sur un certain nombre de questions, telle l'heureuse conclusion de la première Conférence d'examen des Parties à la Convention sur les armes chimiques, qui bénéficie maintenant d'une adhésion presque universelle. La destruction de stocks déclarés d'armes chimiques se poursuit et le régime de vérification de la Convention sur les armes chimiques a fait la preuve de sa crédibilité. Bien que les efforts pour négocier un instrument destiné à renforcer la Convention sur les armes biologiques n'aient pas encore abouti, le processus de suivi nous laisse espérer que l'on trouvera des moyens de mieux faire respecter la Convention.

Mon pays se félicite également de l'adoption du Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques. Nous estimons qu'il s'agit là d'un premier pas important en direction de la création d'une norme juridique dans ce domaine.

Une prise de conscience plus nette du danger lié à l'emploi excessif des armes légères et à leur impact dévastateur sur la sécurité nationale et humaine ainsi que sur la stabilité politique et économique et le développement social, a poussé les États à prendre des mesures concrètes, individuellement et collectivement, pour appliquer le Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères de 2001. Il serait souhaitable de mener une action dans le but d'établir un instrument efficace pour réglementer et contrôler la circulation des armes légères.

Le lancement d'un processus de négociations pour élaborer un instrument international de traçage des armes légères pourrait constituer une importante percée dans le domaine de la prévention, de la lutte, et de l'élimination de la fabrication illicite et du trafic de ces armes.

Avant de terminer, je tiens à dire que, selon ma délégation, il convient de rationaliser les méthodes de travail de la Commission. Nous avons en effet besoin d'un ordre du jour équilibré reflétant fidèlement nos priorités. De même, il nous faut axer nos travaux sur les objectifs les plus importants qui requièrent une attention et une prise de décision immédiates. À cet égard, l'une des principales questions à faire l'objet d'un examen de la Première Commission devrait être le non-respect ou une mise en œuvre insuffisante des régimes actuels du Traité sur la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

M. Meyer (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous présente mes chaleureuses félicitations pour votre élection. Vous pouvez compter sur notre appui pour que la présente session soit des plus productives.

En tant qu'instance de l'Assemblée générale chargée d'examiner les questions de sécurité et de désarmement, notre Commission se doit de reconnaître que le monde pose des défis à l'ordre de la non-prolifération et du désarmement, défis aussi nombreux que les manifestations des avantages que cet ordre a apportés à l'humanité. Au titre de gardiens d'un édifice bâti au fil des décennies, nous devons faire preuve de vigilance pour préserver l'intégrité de sa structure et de son utilité dans le contexte actuel, et cela demande des travaux de maintenance, tout comme des travaux de rénovation occasionnels et de nouveaux ajouts. Cependant, rien ne remplace les normes et les engagements que cet édifice incarne. Il est un rempart

qui nous protège tous contre les tumultes de la menace, ou de l'usage de la force.

Les défis sont évidents. Un État partie qui se retire du Traité sur la non-prolifération est un sérieux revers infligé à notre entreprise qui est de faire de cette pierre angulaire de notre édifice non nucléaire, un instrument universel. De la même façon, il est décourageant de voir des États sacrifier leurs richesses aux faux dieux de l'armement nucléaire au détriment du développement humain ou, encore, de les voir envisager la conception de nouveaux types d'armes et applications nucléaires au lieu de se concentrer sur leur élimination progressive et systématique. Rien ne peut changer la réalité qui veut qu'une réalité fondée sur les armes nucléaires est, en fin de compte, un approche dangereuse car elle est munie d'un risque d'anéantissement. Plus il y aura d'armes nucléaires jetées dans le tas d'armes de destruction massive mises à la ferraille, mieux ce sera. Outre les dangers posés par l'emploi des armes de destruction massive par les États, nous devons maintenant composer avec le risque de les voir utilisées par des terroristes ou des acteurs non étatiques. La seule vraie solution à ce problème est leur élimination, conformément au droit international.

Toutefois, parallèlement à ces défis, nous devons admettre et saluer les progrès qui ont été accomplis sur le plan de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement depuis la dernière réunion de notre Commission. Des pays importants ont adhéré aux conventions centrales de non-prolifération et de désarmement. Nous avons assisté à l'introduction d'un code de conduite marquant, le Code de La Haye, par lequel on commence à s'attaquer au rôle important des missiles balistiques dans le contexte de notre sécurité. La deuxième réunion annuelle des adhérents au Code de La Haye s'est tenue ici, il y a une semaine à peine. Les experts du Registre des armes classiques des Nations Unies se sont entendus pour élargir, par des changements de fond, la transparence en ce qui concerne ce type d'armes. La dimension humaine du problème des armes légères a été largement reconnue lors de la première Réunion biennale sur la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur les armes légères. Cette réunion a fait découvrir un impressionnant train de mesures prises à tous les niveaux, et l'existence d'un partenariat exemplaire entre les gouvernements et la société civile pour s'attaquer à ce problème tentaculaire. On semble près de s'entendre sur l'élaboration d'un instrument

juridique au titre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs pour résoudre la question urgente des débris de guerre explosifs. La cinquième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa a montré que l'élimination des mines antipersonnel gagnait de plus en plus d'appuis. Il y a eu cet été un échange constructif sur les pratiques nationales en rapport avec la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou a toxines et nous nous attendons à ce qu'il y ait, au cours de la réunion prévue le mois prochain, une autre action en vue de renforcer cette interdiction cruciale. On voit même de tout nouveaux signes de compromis sérieux et, aussi, apparaître un consensus qui permettrait la reprise de travaux constructifs à la Conférence du désarmement.

(l'orateur poursuit en français)

Sans diminuer d'un iota la gravité des menaces et défis que nous devons affronter, je pense nécessaire de rappeler à nos publics ainsi qu'à nous-mêmes les progrès qui ont lieu dans les domaines qui touchent à la sécurité humaine partout dans le monde.

Notre Commission offre à tous les membres une occasion unique de s'exprimer sur le programme de sécurité et de désarmement de la journée. Ils peuvent s'exprimer de bien des façons, soit par des déclarations nationales, par des interventions pendant le débat thématique ou par des résolutions officielles. Ceux qui attachent de l'importance à la non-prolifération, à la maîtrise des armements et au désarmement dans les affaires de la planète ont la responsabilité de faire le meilleur usage possible du temps qui est alloué à nos travaux, ici. La Première Commission peut compter sur l'appui de ma délégation pour essayer de diminuer et de rationaliser notre charge de travail et d'améliorer la qualité et l'utilité des débats pendant la présente session. Nous aurons des propositions précises à faire au cours de nos échanges qui porteront sur les méthodes de travail de la Commission.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous espérons donner l'exemple en essayant, pendant le débat thématique, de ne pas faire ressembler nos déclarations nationales à de longues énumérations, mais plutôt à un énoncé ciblé. Peut-être cela rendra-t-il notre examen des questions essentielles plus utile et nous retrouverons-nous, idéalement parlant, avec quelque chose de plus intéressant qu'une litanie de

positions nationales ou des résolutions produites mécaniquement. À la fin, on nous jugera sur notre action visant à la réalisation de nos objectifs communs en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement, et non sur le nombre de résolutions adoptées.

Le Canada est résolu à promouvoir activement la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement dans les secteurs les plus variés. Nous sommes déterminés à consolider les interdictions visant les armes de destruction massive, à renforcer les régimes de non-prolifération et de désarmement, à faire avancer le programme prometteur de la maîtrise des armes classiques et à contribuer à l'efficacité du mécanisme multilatéral et du mécanisme des Nations Unies dans tous ces domaines. Nous devons carrément nous attaquer aux risques que la non-conformité fait courir à l'intégrité de nos régimes, et trouver des mesures plus efficaces pour prévenir, détecter et inverser les attitudes conduisant à la non-conformité. Pour cela, nous devons chercher à améliorer nos mécanismes de conformité et de vérification en faisant preuve d'inventivité, à la fois dans le cadre du Traité et dans le contexte plus large des Nations Unies.

En plus de veiller à l'efficacité des instruments et des mesures qui existent déjà, nous continuerons d'examiner les possibilités qu'offre la diplomatie préventive dans le domaine de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement afin d'empêcher que les armes et les attitudes conflictuelles ne se répandent dans de nouveaux domaines. L'un de ces domaines est l'espace extra-atmosphérique. L'humanité a de plus en plus intérêt à ce qu'il demeure un endroit non militarisé qui ne soit pas menaçant.

Dans toutes ces entreprises, et pour atteindre nos objectifs de sécurité commune, le Canada continuera d'établir des partenariats avec la société civile et le secteur privé. Nous vivons dans un village planétaire. Si l'insécurité y règne à un endroit et que l'on ne fait rien, c'est la sécurité du reste du village qui finira par être menacée. Les objectifs largement affichés de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement ne seront réalisés dans leur totalité que si nous mettons l'accent sur la coopération internationale et sur notre responsabilité collective afin de promouvoir et de mettre en œuvre un système multilatéral et efficace de sécurité fondé sur des règlements.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'environnement dans lequel vit l'humanité est dynamique et mouvant, mais les principes et valeurs qui régissent la nature humaine sont stables et permanents. C'est pourquoi, face à la peur et aux défis à sa sécurité, l'humanité a conçu et mis au point différents moyens de se protéger. Ainsi, elle s'est écartée d'initiatives unilatérales imparfaites et fragiles pour aller vers des mécanismes de défense plus complexes, élaborés en tenant compte du caractère collectif de ce problème.

C'est dans cet esprit collectif que nous devons, bien que nous soyons conscients des limites inhérentes à l'unilatéralisme, lancer de nouveau un appel aujourd'hui. La sécurité mondiale est indivisible et doit donc être de la responsabilité de tous.

Tenter de définir la situation politique actuelle en matière de sécurité n'a guère de sens. Le seul fait que nous soyons réunis ici montre à l'évidence la nécessité d'améliorer ce cadre multilatéral pour la sécurité qui continue malheureusement d'être imparfait sous bien des aspects, que ce soit dans les domaines traditionnels ou en ce qui concerne les nouveaux défis que l'on voit apparaître. Nous devons utiliser cette instance pour faire revivre l'esprit de compromis et de négociation qui nous permettra de retrouver la volonté politique et la détermination grâce auxquelles nous avons pu nous mettre d'accord sur tous les instruments existants, cette volonté politique et cette détermination que nous semblons avoir perdues.

Il est contradictoire d'exiger des Nations Unies qu'elles agissent, s'engagent, surveillent et contrôlent les événements alors que nous lui refusons les ressources et les outils appropriés. Cette contradiction explique en grande partie l'impasse où se trouvent les négociations tant à la Commission du désarmement qu'à la Conférence du désarmement, et il se peut qu'une telle situation se produise également au cours d'une éventuelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette situation nous inquiète vivement car, dans un monde où l'on parle déjà d'une deuxième génération nucléaire, cela correspond à un véritable recul.

Les principaux instruments juridiques que nous avons établis se trouvent dans une impasse analogue. La difficulté de parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui demeure l'instrument fondamental pour la dénucléarisation, et le

retard pris dans la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourraient laisser supposer qu'ici même, aux Nations Unies, nous discutons de sujets n'ayant aucun caractère de priorité ou d'urgence. Nous savons tous que tel n'est pas le cas et qu'il est essentiel de continuer à progresser pour parvenir à l'efficacité complète et au plein respect des traités existants. Nous devons également retrouver la volonté politique nécessaire pour atteindre cet objectif.

À cet égard, l'Uruguay attire l'attention sur le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, et s'il est vrai que cet instrument reste en marge des Nations Unies, il a rapidement été reconnu comme une importante démonstration de volonté politique. Grâce au Code, plus de 100 pays, dont l'Uruguay, ont créé un espace permettant de traiter d'une question dont l'importance n'a nul besoin d'être soulignée.

L'expérience de l'Uruguay dans sa propre région a été encourageante. Nous sommes membres de la zone de paix du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et appartenons à la première zone exempte d'armes nucléaires de la planète. Nous savions que ces réalisations étaient possibles, et parce que nous pensons que la sécurité mondiale est possible nous l'avons encouragée aux niveaux national, sous-régional et régional, et cherchons à l'étendre au niveau mondial. C'est pourquoi, comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous appelons au retour de l'esprit de compromis. Nous devons maintenant étudier ensemble comment consolider un système mondial de désarmement et de sécurité ce qui, après tout, était l'un des grands objectifs pour lesquels les Nations Unies ont été créées.

Pour terminer, je tiens à dire que l'Uruguay souscrit totalement à l'intervention faite par le représentant du Pérou au nom du Groupe de Rio et que, durant ce débat, mon pays interviendra au nom du MERCOSUR en temps opportun.

M. Biyira (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à la cinquante-huitième session. Ma délégation est certaine que, sous votre direction éclairée, les travaux de la présente session seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation dans la tâche qui vous attend.

La prolifération du commerce illicite des armes légères dans le monde d'aujourd'hui constitue une grave menace à la stabilité, à la paix et au développement durable de l'Afrique, notamment de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Bien qu'elles ne soient pas directement la cause des conflits et des activités criminelles dans lesquels ces armes sont utilisées, leur accès facile, leur accumulation et leur circulation illicite, notamment dans les zones sensibles, ont pour effet d'aggraver les conflits, de saper les accords de paix, d'intensifier la violence, d'entraver le développement économique et social et de freiner l'instauration d'une stabilité sociale.

Selon les statistiques disponibles, il existe plus de 500 millions d'armes légères en circulation dans le monde, qui échappent au contrôle des États. Trente millions d'entre elles se trouvent en Afrique et 8 millions dans la seule région de l'Afrique de l'Ouest. On compte également environ 10 000 mercenaires sur le continent africain. La grande disponibilité des armes légères et des mercenaires a contribué à créer et à prolonger des situations de conflit en Afrique de l'Ouest.

Selon nous, ce problème doit être traité en resserrant les contrôles juridiques afférents à la fabrication, au transfert, au commerce, au courtage et à la possession d'armes à feu et de munitions, notamment celles que possèdent les États. Il conviendrait d'accroître la transparence internationale du commerce licite et de renforcer les législations nationales régissant le commerce et la possession des armes.

Maintenant que le conflit du Liberia est maîtrisé, nous devrions centrer notre attention sur la nécessité urgente de freiner la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest car nulle part ailleurs les conséquences dévastatrices de ces armes ne se sont fait sentir davantage qu'au Liberia et dans les pays de l'Union de la rivière Mano où ils ont provoqué tant de souffrances aux populations innocentes et tant de dommages à leurs biens matériels.

Le Ghana souhaite coopérer avec la communauté internationale afin d'étudier les moyens de prévenir, combattre et éradiquer le courtage illicite des armes légères. Ce courtage illicite facilite, dans une large mesure, les transferts d'armes aux groupes qui sont frappés d'interdiction de se les procurer légalement –

tels les États sous embargo, les insurgés, les bandes organisées et les terroristes.

Les États producteurs d'armes devraient établir un registre officiel des courtiers en armes. Un tel registre serait, à notre avis, un moyen très utile pour tenir les marchands d'armes informés de leurs responsabilités. De même, la possibilité de radier de ce registre des personnes ou des sociétés serait un signal très fort pour les avertir que, quel que soit le lieu où ils opèrent, les gouvernements seraient en mesure de surveiller et de contrôler efficacement leurs activités et de s'assurer qu'elles répondent réellement aux intérêts du peuple africain.

Ma délégation a participé à la première Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet dernier à New York. Nous avons alors parlé de notre position nationale et de nos efforts pour maîtriser ce fléau de l'humanité. Nous sommes d'accord avec le résumé de la présidence pour dire que « le problème du commerce illicite des armes légères est pluridimensionnel » et que, par conséquent « il faut une approche complète englobant tous les aspects de la question, tenant compte de ses dimensions nationales, régionales et mondiales » (A/CONF 192/BMS/2003/1, annexe).

Ma délégation est également fière d'avoir été associée aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux de 2003 sur le fonctionnement et l'élargissement de la portée du Registre des armes classiques des Nations Unies. Pour la première fois depuis sa création en 1992, le Groupe est parvenu à s'entendre sur d'importants ajustements techniques concernant certaines catégories d'armes classiques.

Cependant, malgré tous les efforts entrepris par le Gouvernement du Ghana pour appliquer le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi nous espérons que la communauté internationale des donateurs fournira l'assistance financière et technique requise pour permettre au Ghana de remplir ses obligations de sécurité et de développement dans la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne le désarmement régional, ma délégation estime que, depuis l'adoption du

Programme d'action des Nations Unies de 2001, il est de plus en plus urgent de combattre le commerce illicite des armes légères dans une perspective régionale. Pour cette raison, les initiatives régionales, notamment en Afrique, ont commencé à prendre forme et les organisations régionales adoptent une approche globale face aux questions qui les préoccupent, notamment les moyens de combattre le terrorisme, les crimes transnationaux et le trafic de stupéfiants.

Les États non détenteurs d'armes nucléaires continuent de faire des compromis et de prendre des mesures concrètes pour assurer l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de crédibiliser ses dispositions. Depuis la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, la zone africaine exempte d'armes nucléaires établie par le Traité de Pelindaba est devenue une réalité, comme l'est devenue la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, établie par le Traité de Bangkok. Ces deux traités, liés aux Traités de Tlatelolco, au Traité de Tlatelolco, au Traité de Rarotonga et au Traité sur l'Antarctique, ont préparé le terrain à la création d'un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires qui, nous l'espérons, sera appuyé et respecté par tous, notamment par les États dotés d'armes nucléaires, afin de préserver la crédibilité et l'intégrité du TNP. Nous espérons également que, dans un avenir très proche, tous les autres pays prendront des mesures concrètes pour établir leurs propres zones exemptes d'armes nucléaires conformément aux objectifs du TNP que nous partageons avec la plupart des États de la région. Le monde deviendra ainsi un lieu où nous pourrions tous vivre en sécurité.

M. Baichorov (Bélarus) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République du Bélarus, je vous félicite de votre élection au poste de Président de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération pour mener à bien votre tâche.

Cette année, l'autorité internationale des Nations Unies a été durement mise à l'épreuve du fait des événements en Iraq. La confiance des États petits et vulnérables à l'égard du système des Nations Unies ne s'est guère trouvée renforcée. En outre, des tendances à l'intensification de la tension internationale dans différentes régions, accompagnées d'un rôle décroissant des Nations Unies dans la solution des conflits, se sont traduites par la formation et la consolidation accélérées d'alliances et d'organisations

militaro-politiques régionales et sous-régionales. De nombreux États estiment maintenant que la participation à de telles alliances est un préalable à leur sécurité.

Aujourd'hui, le système des relations internationales en matière de sécurité internationale, de maîtrise des armements et de désarmement traverse une période de crise et a besoin d'être réformé.

À cet égard, la délégation du Bélarus appuie les propositions des États-Unis et d'autres nations tendant à adapter l'ordre du jour de la Première Commission aux nouvelles réalités, en partant de l'hypothèse que les Nations Unies, en tant que principale Organisation internationale universelle, devrait élaborer une liste très claire des plus hautes priorités relatives au maintien de la sécurité internationale et concevoir des programmes en vue de venir à bout des problèmes concrets et des menaces réelles contre l'humanité. Les résolutions qui sont adoptées devraient contenir des instructions directes aux instances et structures existant dans le domaine de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. C'est la seule façon d'empêcher la dévaluation de notions telles que la paix, la sécurité et la stabilité, et de rendre notre monde plus sûr.

Nous pensons qu'une attitude positive de la Première Commission pourrait redonner vigueur à l'activité de certaines instances relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Le TNP est l'instrument le plus important qui fournit à la communauté internationale un programme d'action cohérent en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Le Bélarus apprécie le travail important du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2005.

La République du Bélarus se déclare favorable à une prompt entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons des conclusions de la Conférence de Vienne en vue de faciliter son entrée en vigueur qui ont donné une impulsion politique nouvelle au processus de ratification du Traité et à la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire. Le Bélarus appelle tous les États qui ne sont pas encore parties à cet instrument d'y adhérer sans tarder. Nous nous félicitons particulièrement de l'intention de la Chine de poursuivre son processus de ratification.

L'une des questions les plus importantes est l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres mécanismes explosifs nucléaires. La Conférence du désarmement doit entamer des négociations sur ce problème dans les meilleurs délais.

L'utilisation de l'espace à des fins militaires devrait également fait l'objet d'une réglementation juridique internationale. La communauté internationale doit interdire le déploiement d'armes offensives dans l'espace.

Le processus de désarmement nucléaire doit être complété par des mesures concrètes pour consolider le régime de non-prolifération nucléaire. Ces mesures devraient comprendre notamment le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires et la création de nouvelles zones de ce type.

La République du Bélarus mène une politique étrangère responsable et cohérente afin d'honorer ses engagements internationaux, tels ceux pris au titre du TNP, du Traité sur la réduction des armes stratégiques, du Traité à ciel ouvert, du Traité sur les Forces conventionnelles en Europe, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée, la Convention sur les armes biologiques et à toxines et la Convention sur les armes chimiques.

L'année dernière, le Bélarus s'est joint aux autres États en adoptant le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Nous voudrions voir s'établir une relation entre le Code de conduite et les Nations Unies afin d'étudier de façon approfondie les différentes manières d'aborder ce problème.

La cohérence de notre politique a une nouvelle fois été démontrée par le fait que la République du Bélarus a récemment déposé entre les mains du Secrétaire général les instruments d'adhésion à la Convention interdisant l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – la Convention d'Ottawa. Conformément aux dispositions de cette convention, notre pays doit détruire ses stocks de mines dans un délai de quatre ans. Le Bélarus a besoin de ressources financières et techniques considérables pour assurer l'élimination de plus de 4 millions de mines antipersonnel héritées de l'éclatement de l'Union Soviétique. Avant d'adhérer à la Convention le Bélarus avait lui-même détruit plus de 100 000 mines.

Il convient de noter que les mines classiques antipersonnel peuvent être détruites soit par incinération soit par explosion ouverte. Cependant, pour des raisons économiques et écologiques, ces méthodes ne peuvent être appliquées aux mines contenant des explosifs liquides – et nous en avons 3,6 millions. Compte tenu de cette situation, nous demandons aux gouvernements, aux institutions internationales et aux organisations non gouvernementales d'aider la République du Bélarus à éliminer son stock. Toute forme d'assistance technique, technologique et financière sera la bienvenue.

Le Bélarus appuie l'élargissement des mesures de transparence en matière d'armements et présente régulièrement des données au Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous présentons également des informations concernant la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, conformément à la résolution 56/24 V de l'Assemblée générale, intitulée « Le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects ».

Nous attachons une importance particulière à l'élaboration de mesures de confiance aux niveaux régional et bilatéral car, pour nous, cette question est une des priorités de notre politique étrangère. La République du Bélarus contribue grandement à la consolidation de la sécurité régionale en mettant en application une stratégie visant à créer une zone de bon voisinage avec, pour composante importante, des accords sur des mesures complémentaires de confiance et de sécurité.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que la communauté internationale mettra au point des mécanismes fiables pour lutter contre les risques et les menaces à notre sécurité commune. Ayant démontré plus d'une fois son adhésion à une politique globale de désarmement, la République du Bélarus continuera de participer activement à ce processus.

M. Musambachime (Zambie) (parle en anglais): Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de voir l'Ambassadeur de la Finlande, pays avec lequel la Zambie entretient d'étroites relations, diriger les débats de la Commission à la cinquante-huitième session. Je vous félicite de votre élection bien méritée à la présidence. Grâce à votre compétence et à votre dévouement je

suis certain que vous mènerez nos travaux à une heureuse conclusion.

Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau en qui j'ai totale confiance. Ma délégation s'engage à être à leur entière disposition dans l'accomplissement de leurs tâches.

Je constate que la cinquante-huitième session de notre Commission pourrait tirer de nombreux enseignements des travaux de la cinquante-septième session. Ces enseignements devraient en effet être tirés car la connaissance est un phénomène cumulatif. C'est pourquoi, Monsieur le Président, ma délégation souhaite féliciter votre prédécesseur, M. Matiya Mulumba Samakula Kiwanuka de l'Ouganda pour la manière dont il a dirigé les travaux de la Commission durant la session précédente. Il a établi une base solide qui devrait permettre à la présente session d'être constructive.

Je salue et félicite l'ambassadeur Nobuyasu Abe pour sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Je suis certain que, grâce à sa grande expérience et à ses qualités diplomatiques, l'ambassadeur Abe saura consolider les réalisations du précédent Secrétaire général adjoint, M Jayantha Dhanapala, et promouvoir ainsi un désarmement mondial.

Au cours des quatre dernières années, les menaces à la paix et à la sécurité internationales ont été exacerbées non seulement par l'incapacité de la communauté internationale à prévenir des conflits potentiels mais, dans une grande mesure, par l'incapacité du mécanisme de désarmement à réaliser le consensus sur un ordre du jour de désarmement complet. Comme l'a dit l'ambassadeur Nobuyasu Abe dans sa déclaration d'ouverture de la présente session, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement n'ont pas pu se mettre d'accord sur des recommandations et des programmes de travail respectifs pour l'année 2003.

Ma délégation avait espéré que la Commission progresserait dans ses efforts pour trouver les moyens de réaliser le désarmement nucléaire et d'établir des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques. Pour des raisons analogues, la Conférence du désarmement, basée à Genève, a clôturé la première partie de sa session de 2003, le 28 mars, sans avoir pu s'entendre sur un programme de travail.

Le problème que connaissent ces deux organes de désarmement a été exacerbé en raison de l'emploi de la force dans les relations internationales et du manque d'appui universel au multilatéralisme et, de ce fait, à la pertinence et au rôle des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, les deux organes de désarmement n'ont pu que constater, impuissants, que les dépenses militaires dans le monde avaient dépassé le plus haut niveau de celles de l'époque de la guerre froide pour atteindre plus de 1 000 milliards de dollars par an.

Ma délégation espère que la Commission renforcera les propositions d'ensemble présentées par les ambassadeurs d'Algérie, de Belgique, du Chili, de Colombie et de Suède qui s'attachent à faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. C'est pourquoi la Zambie appuie la création proposée de quatre comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, la tenue d'une session sur la course aux armements militaires et sur le désarmement nucléaire, l'interdiction de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La proposition des coordonnateurs spéciaux relative aux armes radiologiques et à un programme de désarmement complet portant plus particulièrement sur la transparence dans le domaine des armements pourrait renforcer les travaux du comité spécial, comme le prévoyait la proposition d'ensemble présentée par les ambassadeurs. Face aux défis que connaît le désarmement général et complet, ma délégation adhère totalement à cette proposition car, à ses yeux, il s'agit là d'un résultat important des travaux de la Conférence du désarmement.

Certes, le tableau tel que je viens de le dresser a eu des conséquences sur le régime de sécurité international de même que sur les arrangements en la matière. Le programme international de sécurité collective, établi et renforcé au fil des décennies nous semble ne pouvoir offrir aujourd'hui qu'une apparence de protection. En fait, tous les pays se sentent vulnérables à toute forme de menace. Nous sommes malheureusement incapables d'assurer une sécurité collective. Pour cela il faudrait des efforts universels concertés pour renforcer les régimes de sécurité existants et les arrangements y afférents. Comme le propose le groupe d'ambassadeurs de la Conférence du désarmement il est nécessaire de mettre sur pied un nouveau régime de sécurité pour répondre aux menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation croit fermement que nous n'avons pas tout perdu. Il existe des possibilités, dans le cadre du multilatéralisme, de renforcer les régimes internationaux actuels de sécurité. Un nouveau régime répondrait aux menaces liées à la prolifération des armes de destruction massive.

Pour mener à bien les programmes de désarmement et de non-prolifération, la communauté internationale doit renforcer les arrangements actuels en matière de surveillance et d'application qui avaient été prévus dans les accords et conventions de désarmement, tels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention interdisant l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Afin de garantir un environnement mondial stable il faut que le Conseil de sécurité continue de tenir le rôle principal dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce rôle doit être reconnu et même renforcé et appuyé par tous les États Membres. En conséquence, seules les Nations Unies peuvent suivre et vérifier que les accords internationaux et les conventions sur lesquels repose actuellement la sécurité mondiale sont respectés. En outre, un Conseil de sécurité renforcé aurait une plus grande capacité à instaurer un climat de confiance dans tous les domaines où des menaces à la paix existent.

Par l'intermédiaire des Nations Unies, il est possible d'empêcher les terroristes d'avoir accès aux armes de destruction massive et d'utiliser abusivement des armes légères. Les Nations Unies, agissant à travers l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, peuvent faire naître un nouvel espoir et sauver des vies et des biens matériels dans le monde entier.

Ma délégation souhaite raffermir le rôle de la Première Commission et des Nations Unies en général en renforçant les régimes de sécurité internationale et les arrangements pertinents. La Zambie réaffirme que les zones exemptes d'armes nucléaires et les centres régionaux de désarmement contribuent à la paix et à la stabilité.

Selon nous, il serait souhaitable de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin de faciliter un examen complet des arrangements existants en matière

de sécurité internationale. Une session extraordinaire fructueuse pourrait, une fois de plus, créer un climat d'espoir en matière de paix et de développement dans un environnement sûr tel celui que le monde avait commencé à connaître à la fin de la guerre froide.

Pour terminer, la Zambie se déclare prête à participer activement à toute action orientée vers une plus grande efficacité de la Première Commission. Les améliorations à apporter aux méthodes de travail de notre Commission devraient être entreprises de façon globale et transparente en consultation avec toutes les parties prenantes dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux félicitations et aux marques de reconnaissance et de soutien que vous a adressées le chef de notre délégation au Département des affaires de désarmement chef, l'ambassadeur Duarte, au commencement de ce débat.

La Première Commission entame ses travaux à un moment où l'incertitude politique et les préoccupations de sécurité atteignent tout autant les pays dotés d'armes que ceux qui n'en possèdent pas. Il y a bien des raisons aujourd'hui d'être inquiet sur l'avenir de l'ordre international et, malheureusement, les événements ne peuvent qu'ajouter à notre anxiété. Le monde actuel se trouve face à des menaces accablantes ou, comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général, Kofi Annan, d'anciennes menaces resurgissent et prennent la forme de coalitions dangereuses.

Le Brésil fait sien l'avis selon lequel le terrorisme et la perspective d'une nouvelle prolifération d'armes de destruction massive font partie des graves menaces contemporaines à la paix et à la sécurité internationales. L'une des possibilités les plus terrifiantes est de voir des acteurs non étatiques acquérir et utiliser ces armes. Nous devons nous efforcer d'éviter qu'une telle situation se produise tout en agissant dans le cadre des principes et normes reconnus du droit international.

L'absence de progrès, voire les revers, dans le domaine du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, et tout aussi inquiétante. Nous percevons avec inquiétude des signes de manque d'intérêt lorsqu'il s'agit de passer à la réalisation d'actions concrètes dans le cadre multilatéral, et ce en dépit des engagements annoncés.

La tendance apparue récemment d'éviter toute démarche multilatérale à l'égard de questions fondamentalement universelle est tout aussi troublante et inquiétante. « Malheureusement, il y a aussi des signes de guerre, », comme l'a déclaré le Président Lula au cours du débat général, « d'une tentative de discréditer l'Organisation et même de priver les Nations Unies de son autorité politique. » (A/58/PV.7, p. 5). Étant donné la nécessité de parvenir à la transparence, à la stabilité et à la prévisibilité il conviendrait d'examiner les questions relatives au désarmement et à la prolifération des armes de destruction massive sur une base multilatérale et dans un cadre de traités.

Les traités de désarmement multilatéral internationalement négociés ont apporté, et devraient continuer d'apporter, une contribution fondamentale à la paix et à la sécurité. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par l'apparition récente de nouvelles théories qui prétendent que le monde vit maintenant sur une scène stratégique unique et, ainsi, suggèrent de revoir les fondements de la structure du désarmement et de la non-prolifération édifée par la communauté internationale au cours des trois dernières décennies.

La structure de l'ordre mondial repose sur la concrétisation des engagements librement consentis. Le strict respect par tous les États parties de leurs obligations au titre des instruments importants relatifs aux armes de destruction massive ainsi que l'adhésion universelle à ces instruments sont les seuls moyens d'instaurer un monde plus stable et plus sûr. À cet égard, le Brésil estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une composante essentielle de la sécurité internationale. Son universalisation et le strict respect de l'ensemble de ses dispositions par toutes les parties, y compris au moyen des 13 mesures concrètes adoptées par consensus en 2000, sont au cœur de notre engagement à renforcer ce traité.

Nous demandons à Israël, à l'Inde et au Pakistan d'adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et de placer leurs installations nucléaires sous les garanties complètes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons également à la République populaire démocratique de Corée de revenir sur son intention de se retirer du Traité sur la non-prolifération, et à l'Iran de coopérer immédiatement et totalement avec l'AIEA pour

résoudre les questions liées à la mise en œuvre de leurs obligations. De la même façon, nous demandons le rapide réalisation des engagements pris par les Puissances dotées d'armes nucléaires au titre de l'article VI du TNP.

Le renforcement du régime de non-prolifération ne doit pas empêcher de prendre d'urgence des mesures de désarmement pour éliminer complètement les armes nucléaires, chimiques et biologiques. À elle seule, la non-prolifération n'apaisera pas les préoccupations communes, même si le contrôle des fournitures de technologies de pointe associées à la mise au point d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue un moyen important de combattre la prolifération de ces armes. Il faut cependant faire preuve de vigilance pour éviter que les programmes pacifiques en cours dans les pays en développement ne soient arbitrairement réduits. S'il n'y a pas de progrès effectifs, vérifiables et irréversibles dans le domaine du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, il n'y aura que peu, voire pas du tout, de résultats fiables et durables liés aux régimes de non-prolifération.

La notion de respect comprend celle de progrès. Selon nous, le désarmement nucléaire est un préalable fondamental à une politique conséquente et cohérente destinée à freiner la prolifération. Cependant, au lieu du désarmement nucléaire, ou à tout le moins de signes plus évidents d'une volonté d'honorer les engagements sans équivoque convenus en 2000, nous voyons depuis peu se faire jour des approches tendant à attribuer un rôle plus étendu aux armes nucléaires en tant que stratégie de sécurité, notamment de nouvelles justifications à l'emploi et à la mise au point de nouveaux types de ces armes.

En même temps, la notion de prolifération a été quelque peu estompée par les efforts faits pour la limiter à une dimension horizontale, perdant de vue la menace croissante posée par l'importance de plus en plus grande donnée à l'armement – la dimension verticale de la prolifération. Cela ouvre l'odieuse perspective de voir se poursuivre la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Certaines des doctrines stratégiques actuelles relancent la possibilité de leur utilisation contre des États non nucléaires, même dans des scénarios classiques. Une telle éventualité ouvrirait la porte à ce qui semblait jusqu'à présent impensable, c'est-à-dire l'abaissement du seuil actuel de l'emploi d'armes nucléaires en cas de guerre.

La menace posée par le terrorisme international et la possibilité de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains d'acteurs non étatiques montrent combien l'élimination totale de ces armes s'impose. La complexité du débat sur cette question ne saurait justifier la rétention d'armes de destruction massive par les États qui en possèdent.

La paralysie continue de la Conférence du désarmement est un exemple manifeste de l'absence d'intérêt et de volonté politique. Une Conférence du désarmement dans l'impasse n'est de l'intérêt de personne. À notre avis, il est impératif d'établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

Le Brésil appuie fermement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En raison de sa nature non discriminatoire et de sa portée universelle, ce traité représente une nette amélioration par rapport aux asymétries existant dans d'autres instruments. Les pays qui doivent encore signer et ratifier cet instrument, notamment ceux dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur, doivent manifester clairement leur volonté d'y adhérer. Ce signe politique serait d'autant plus important que la perspective de la rapide mise en œuvre de cet instrument amènerait à l'établissement du Système de surveillance international y afférent. Il ne saurait y avoir de régime de vérification sans la mise en place d'obligations juridiquement contraignantes.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un outil puissant pour répondre à l'aspiration de tous les peuples à un monde exempt d'armes nucléaires. Il conviendrait d'établir de nouvelles zones de ce type et de consolider celles qui existent déjà. On attend des cinq États d'armes nucléaires qu'ils remplissent leurs obligations contraignantes à l'égard de ces zones, et ils feraient bien de revenir sur leurs réserves quant aux protocoles qui s'y attachent, comme c'est le cas du Traité de Tlatelolco.

Pour le Brésil, la Convention sur les armes chimiques revêt une grande importance. Cependant, sa mise en œuvre doit être menée dans le strict respect des principes si durement négociés. Nous sommes particulièrement inquiets du fait que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) semblerait ne pas être en mesure de faire respecter les échéances fixées par la Convention pour la totale destruction des stocks d'armes chimiques existants.

Nous demandons aux États parties qui possèdent ce type d'armes de détruire leurs arsenaux sans conditions et en temps voulu. Nous attendons également du régime de vérification de l'OIAC qu'il demeure juste et équitable. Enfin, nous regrettons que, six ans après l'entrée en vigueur de la Convention, les États parties n'aient pas encore pu se mettre d'accord sur la façon de réglementer l'une de ses dispositions essentielles – la coopération à des fins pacifiques.

Agir contre le commerce des armes légères fait partie des priorités du Brésil. Les conclusions de la première Réunion biennale chargée d'examiner la mise en œuvre du programme d'action adopté en 2001 ont été encourageantes. En raison de l'importance de la question cruciale du traçage et du marquage, la communauté internationale devrait envisager d'adopter un instrument juridiquement contraignant.

L'ombre des menaces contre la paix et la sécurité s'étend alors que le Conseil de sécurité reste divisé. Les négociations sur le désarmement et les questions connexes sont figées, voire en recul, et les doutes grandissent de plus en plus en ce qui concerne le sort politique de l'Assemblée générale, notamment celui de la Première Commission.

Néanmoins, si nous nous reportons au débat général qui s'est terminé récemment dans la salle l'Assemblée générale et que nous relisons une fois encore le rapport extrêmement pertinent et intéressant du Secrétaire général sur la Décennie du millénaire, nous nous apercevons que des tendances positives dans certains domaines importants peuvent également être relevées. Premièrement, rarement dans l'histoire récente l'opinion publique mondiale n'a prêté autant d'attention et de soutien aux Nations Unies et aux valeurs de paix, de sécurité et de démocratie. Deuxièmement, un large accord se fait pour reconnaître que le principe du multilatéralisme joue un rôle international central et que l'Organisation sert de pivot indispensable pour harmoniser les actes des nations, comme prévu dans notre Charte. Troisièmement, la nécessité impérieuse de réactiver tous les mécanismes politiques des Nations Unies afin qu'ils puissent remplir totalement leur rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales est reconnue de tous. À cette fin la réforme proposée des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale représentent des occasions historiques qu'il faut examiner en profondeur pour prendre des mesures concrètes.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la Charte confie à l'Assemblée générale des fonctions et des pouvoirs bien définis en ce qui concerne non seulement le désarmement et la réglementation des armements mais également la paix et la sécurité ainsi que la promotion d'une coopération politique sur le plan international, étant entendu que les prérogatives des autres organes principaux des Nations Unies doivent être préservées. Ce mandat a des incidences directes sur les travaux de la Première Commission car l'Assemblée générale plénière est surchargée de tâches institutionnelles et politiques.

On pourrait faire une meilleure utilisation des dispositions du paragraphe 4 de l'Article 1, du paragraphe 1 de l'Article 11, et du paragraphe 1.a de l'Article 13 de notre Charte. À notre avis, il est tout à fait possible de réorganiser notre ordre du jour de façon cohérente et méthodique. L'exclusion fréquente de certaines questions qui, de ce fait, ne sont pas examinées diminue l'efficacité de la Première Commission.

En d'autres circonstances politiques, cette situation aurait pu être tolérée mais aujourd'hui elle devrait mener à un processus collectif de réflexion et de débats afin de déterminer les moyens de renforcer les approches multilatérales à l'égard des affaires politiques et de sécurité et d'envisager des recommandations sur les principes généraux de coopération dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur la promotion de la coopération internationale sur le plan politique, comme prévu dans la Charte. Certes, les points de vue seront divers mais nous sommes prêts à débattre de ces deux sujets à la Commission et en plénière.

Le Brésil est totalement attaché à notre ordre du jour du désarmement mais, selon nous, les possibilités de la Commission en matière politique et de sécurité n'ont pas encore été pleinement utilisées. La Première Commission devrait établir une politique plus ferme et notre ordre du jour ainsi que nos méthodes de travail devraient être réorganisés. Cette tâche indispensable se fait attendre depuis trop longtemps.

Mgr Migliore (Saint-Siège) (parle en anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection et vous assurer de notre entière coopération étant donné que vous guidez les travaux de la Commission cette année. Je saisis cette

occasion pour vous dire à quel point le Saint-Siège apprécie le travail en faveur de la paix qui s'accomplit dans le cadre des Nations Unies.

S'il paraît impossible de voir les nations déposer leurs armes en l'état actuel des relations internationales, la raison en est peut-être que nous n'avons pas fait les préparatifs voulus pour donner aux États et à leurs dirigeants l'assurance que la sécurité peut être obtenue sans qu'il y ait élaboration et production d'armes. Cela signifie que les conditions de paix doivent être élaborées avant que nous puissions jouir des fruits de la paix. Il faut nourrir la terre avant de recueillir la moisson.

Voilà pourquoi le travail que font les Nations Unies et leurs institutions afin d'instaurer une culture de la paix a tant d'importance. Si nous voulons aspirer au désarmement général et complet nous devons commencer par respecter la vie, la dignité et les valeurs fondamentales des êtres humains, rejeter la violence, promouvoir la liberté, la justice, la solidarité, la tolérance, l'acceptation des différences et établir davantage d'entente et d'harmonie entre les différents groupes ethniques, religieux, culturels et sociaux. Cet ordre du jour est extrêmement vaste mais si la communauté internationale ne s'en saisit pas, nous continuerons de subir les ravages de la guerre.

L'objectif essentiel des Nations Unies – maintenir la paix et la sécurité internationales – peut être atteint de bien des façons car il s'agit d'un objectif menacé et contesté sur bien des fronts. Dans la déclaration qu'il a faite à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général Kofi Annan a parlé de menaces « dures » et de menaces « atténuées » à la paix que connaissent les Nations Unies. Parmi les menaces dures on peut citer le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, alors que les menaces atténuées comprennent la pauvreté extrême, la disparité des revenus entre les sociétés et en leur sein, la propagation des maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. Ces deux types de menaces sont réelles et il faut que les États les reconnaissent.

En outre, le Secrétaire général a souligné que les Nations Unies n'ont pas à choisir d'affronter l'une de ces menaces à l'exclusion de l'autre. D'ailleurs, les Nations Unies ne peuvent agir ainsi. Cette nécessité et cette préoccupation de traiter la paix et la sécurité internationale d'une manière globale sont pleinement

partagées par le Saint-Siège, comme le montre essentiellement ses enseignements sur la nature de la personne humaine, la dignité humaine et un ordre social juste. C'est en partant de ce point de vue que ma délégation a toujours pris la parole ici, à la Commission.

L'attention de la Première Commission se porte principalement sur les questions de désarmement. Il s'agit le plus souvent de menaces dures qu'il faut traiter au moyen d'initiatives et d'accords multilatéraux. L'importance du dialogue, de la négociation, de la diplomatie et de la référence à l'état de droit dans ces activités ne saurait être surestimée. Bien que la médiation et les techniques de vérification soient inscrites dans le droit international, ces moyens ne sont pas suffisamment utilisés et c'est ainsi que les nations aboutissent à la guerre. L'application ferme du droit doit être considérée comme un moyen de parvenir à la paix plutôt que comme un constant recours au militarisme. À cet égard, la Commission a un rôle de premier plan à jouer en demandant avec insistance que soient maintenues les normes requises pour freiner les excédents d'armements. Ce travail est une contribution directe à la création des conditions de paix.

Les armes légères devraient retenir notre attention immédiate, car elles tuent annuellement plus d'un demi million d'êtres humains. Pour régler totalement le problème des armes légères, mieux vaut reconnaître que les lois nationales et les politiques internationales sont étroitement liées et que les marchés licites ou illicites des armes légères sont interdépendants. Nombre de transferts illicites commencent légalement. À cet égard, ma délégation réitère ses vues selon lesquelles il convient de centrer l'attention sur deux questions importantes: la responsabilité des États en matière de transferts illicites et un accord juridiquement contraignant afférent au commerce international des armements.

L'essentiel de la réflexion sur la maîtrise des armes pendant la guerre froide reposait sur le concept d'une destruction mutuelle assurée. Chacun sait que ce concept de dissuasion s'établissait sur une base terrifiante, à savoir que la sécurité d'un bloc pouvait être défendue en menaçant d'anéantissement la population de l'autre bloc. La perspective atroce d'une guerre nucléaire mondiale paraissait alors suffisante pour garantir une certaine forme de paix et de sécurité, alors qu'au fil du temps des accords tant bilatéraux que multilatéraux se sont efforcés de réduire cette

possibilité en encourageant et en vérifiant la réduction des armes nucléaires dans le monde. Cela s'est concrétisé dans un cas précis par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La fin de la guerre froide aurait dû mettre un terme à cette politique de destruction mutuelle assurée qui avait terrifié le monde, mais les événements de l'année écoulée ont, jusqu'à un certain point, fait renaître cette manière de penser, accompagnée de l'affaiblissement réel du régime du TNP et des efforts multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération. En exploitant certaines lacunes du TNP et en pratiquant des activités occultes de prolifération, certains États font, une fois de plus, reposer leur sécurité sur la possession et la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Cette façon d'agir devrait être pour nous tous un sujet d'inquiétude. Comme ma délégation l'a dit à maintes occasions, au XXI^e siècle les armes nucléaires sont incompatible avec la paix.

Tandis que les gouvernements se préparent pour la Conférence d'examen des Parties au TNP qui doit se tenir en 2005, la question de la prolifération des armes nucléaires doit être abordée sous tous ses aspects. En cette nouvelle ère du terrorisme dans laquelle, malheureusement, le monde est entré – et où la crainte d'attaques terroristes à l'aide de dispositifs nucléaires est présente – la communauté mondiale doit donner une forme concrète aux termes contenus dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vertu duquel tous les États parties au Traité convenaient que

« l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires » (*NPT/CONF.2000/28/Parties I et II, p. 15*)

Les autres armes de destruction massive – les armes chimiques et biologiques – suscitent de leur côté d'autres problèmes graves. Tout comme pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de nombreux agents chimiques et biologiques sont employés à des fins légitimes voire bénéfiques mais certains peuvent très facilement être transformés en matières utilisées pour la fabrication d'armes destinées à être achetées, vendues et transportées sans contrôle. Les institutions multilatérales d'inspection – telles l'Agence internationale de l'énergie atomique pour les matières nucléaires, et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, pour les produits

chimiques – sont d'importance première pour assurer le respect et la vérification, et il conviendrait de remédier rapidement à l'absence d'une institution de ce type en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques. Des contrôles rigides à l'exportation, effectués par les États qui produisent ces matières, devraient contribuer à enrayer les transferts illicites et accroître la responsabilité des États à cet égard.

Il est regrettable que de nombreux traités sur la maîtrise des armements contiennent des lacunes et des points faibles en matière de respect, de vérification et d'application. Toutefois, ces faiblesses ne devraient pas nous détourner de la gravité des menaces que constituent ces armes. Prendre des mesures d'application plus strictes – peut-être par l'élaboration d'accords et de politiques d'interdiction entre les États – pourrait être un des moyens de s'assurer que le droit international est respecté et appliqué.

Donner un caractère transparent, vérifiable et irréversible aux réductions d'armes offensives constitue la manière la plus directe de passer au désarmement. En même temps, toutefois, les garanties multilatérales de sécurité adaptées aux réalités géopolitiques fluctuantes des États et, plus important peut-être, les réformes politiques intervenues au niveau international ont montré qu'on pouvait, pour commencer, rejeter la nécessité de ces armes.

Toutes les mesures qui doivent être prises dans le cadre du processus de désarmement peuvent sembler parfois accablantes. Mais si on les place dans le contexte de l'instauration d'une culture de paix ces mesures sont peut-être moins impressionnantes car il s'agit à la fois de combattre les menaces dures et les menaces atténuées à notre paix et à notre sécurité collectives et de garantir la survie de l'humanité. Ce qu'il faut pour réaliser l'ordre du jour de la paix c'est changer l'attitude des États et des personnes. Nous devons comprendre que la violence n'est pas le lot inévitable de l'humanité. Nous avons déjà construit le large cadre du droit international et nous disposons, aux Nations Unies, des instruments politiques qui nous permettent de l'appliquer.

La prise de conscience de ces acquis déjà réalisés par l'humanité devrait nous permettre d'espérer que le recours à la violence et à la guerre pourrait être écarté par le renouvellement d'un engagement politique au multilatéralisme reposant sur les valeurs de responsabilité, de solidarité et de dialogue.

L'application stricte des mesures de désarmement peut ne effet éclairer la voie à suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas pour une motion d'ordre.

M. Sanders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois dans le débat plénier – bien qu'il ne s'agisse pas d'une intervention au sens propre du terme – je vous félicite de votre élection à la présidence et vous exprime la totale confiance de ma délégation en votre compétence pour mener les travaux de la Première Commission à bonne fin.

Je soulève une motion d'ordre pour poser une question. Il est maintenant 11 h 30, ce qui signifie que ce matin, nous allons perdre une heure et demie du précieux temps alloué aux séances. Est-ce bien nécessaire, et si oui, pourquoi? Si je comprends bien, la liste des orateurs était close depuis un certain temps. Par conséquent le Président et le secrétariat pouvaient savoir combien d'orateurs s'y étaient fait inscrire. Il serait logique de continuer à travailler sur la base de la liste et de solliciter le plus grand nombre possible d'orateur pour utiliser au mieux le temps imparti à chaque étape de la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : J'étais sur le point d'annoncer que la liste des orateurs pour ce matin était épuisée. Je vais répondre à votre question.

La liste des orateurs est close depuis lundi soir. À la lumière des séances de lundi et de mardi derniers il est apparu que les États membres ne s'en tenaient pas au temps de parole conseillé – 10 minutes pour les délégations s'exprimant à titre national et 15 minutes pour les délégations s'exprimant au nom de plusieurs États membres ou groupes d'États membres. Nous avons alors estimé qu'une séance supplémentaire serait nécessaire pour que nous puissions avancer compte tenu du temps dont nous disposons.

La séance de ce matin a démontré que la durée des interventions des États membres varie grandement. Il serait très facile de planifier les séances si le Bureau et le secrétariat étaient certains que les États membres respectent la requête qui leur a été faite. Certes, en dernier ressort, il est du droit souverain des États membres de dépasser le temps de parole qu'il leur est conseillé d'observer. Toutefois, je pense que, dans les

jours prochains, nous devrions être à même de mieux gérer notre temps.

J'étais également sur le point d'annoncer, premièrement, qu'étant donné la liste des orateurs dans sa composition actuelle, il est très probable qu'il ne sera pas nécessaire de tenir une séance le vendredi de la semaine prochaine car jusqu'ici un seul orateur s'est porté sur la liste pour ce jour-là. Deuxièmement, nous notons que huit orateurs sont inscrits sur la liste pour la séance du mardi de la semaine prochaine. À sa réunion d'hier, le Bureau a convenu que le secrétariat serait prié de demander aux orateurs actuellement inscrits sur la liste pour les séances des jeudi 16 et vendredi 17 octobre, s'ils seraient prêts à envisager de prendre la parole à une date ultérieure en fonction des disponibilités. Malheureusement, cela n'a pu être fait pour la séance de ce matin.

De même, hier, il y a eu quelques annulations de la part d'orateurs qui s'étaient inscrits sur la liste pour cette même séance d'hier et nous ignorions s'ils étaient prêts à prendre la parole aujourd'hui ou à une date ultérieure. Ils ne se sont pas exprimés aujourd'hui et, par conséquent, nous avons terminé en ayant seulement eu 10 orateurs inscrits sur la liste.

Nous n'avons pas affaire à une science exacte et il ne saurait jamais en être ainsi, sauf si nous connaissions à l'avance le temps de parole de chaque État membre. Cependant, comme je l'ai dit, nous travaillerons pour essayer de faire en sorte que nos prochaines séances utilisent plus rationnellement le temps imparti à cet égard. La coopération et la souplesse des États membres actuellement inscrits pour les deux dates que j'ai indiquées seront déterminantes.

Cela m'amène à un autre point. Comme je l'ai dit au cours de notre séance d'organisation, la Présidence a l'intention d'organiser une réunion officieuse d'échange de vues sur nos méthodes de travail et les questions d'intendance, si je puis utiliser cette expression. Cette réunion pourrait avoir lieu entre la fin du débat général et le début de notre débat thématique, c'est-à-dire vers la fin de la semaine prochaine, probablement vendredi, ou même peut-être

jeudi, cela dépendra de la façon dont ce réajustement fonctionnera. Malheureusement, je ne peux indiquer maintenant de façon précise s'il s'agira du jeudi ou du vendredi. Mais nous ferons tout notre possible pour que la Commission puisse utiliser au mieux le temps et les ressources qui lui sont alloués.

Je suis conscient de cette situation et aussi quelque peu déçu que la séance d'aujourd'hui n'ait pas utilisé le temps dont elle pouvait disposer. Cela dit, j'encourage les délégations à employer les heures qui restent, ou même davantage, à des consultations bilatérales, trilatérales ou multilatérales.

J'espère que ma réponse donnera satisfaction au représentant des Pays-Bas.

M. Sanders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Il me reste un doute à propos de notre marge de manœuvre. Ne pourrait-on pas avoir en réserve une liste d'orateurs qui seraient prêts à prendre la parole lorsque nous n'avons pas utilisé tout le temps alloué, étant donné que le financement des interprètes et des autres services de conférences est déjà prévu? Peut-il y avoir une plus grande souplesse? Les pays sont-ils prêts à prendre la parole plus tôt que prévu lorsqu'ils sont en mesure de le faire? Ce sont des questions auxquelles je ne crois pas avoir eu de réponse.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous devrions, naturellement, étudier la suggestion du représentant des Pays-Bas. La Présidence pense que, idéalement, pour ce qui se rapporte aux questions d'intendance, nous devrions avoir une liste courante pour la durée complète du débat général. Est-ce faisable? Je ne sais pas. L'une des raisons de la convocation d'un échange de vues officieux est d'étudier précisément ce genre de questions. Pourrions-nous avoir une réserve d'orateurs ou une liste établie d'avance selon un roulement? C'est là une question pour laquelle le Bureau et le secrétariat s'en remettent aux États membres. C'est pourquoi il est important, je pense, que nous ayons un échange de vues ouvert sur nos questions d'intendance vers la fin de la semaine prochaine. Je demanderai au secrétariat de faire des sondages à cet effet.

La séance est levée à 11 h 50.